



45^{ème} EURO CC mai 2025



Le conseil d'administration de la F.I.C.M. avec le concours du Camping-Car Club Rhône-Alpes organise cette manifestation festive qui rassemble chaque année les équipages d'une dizaine de pays européens.

La 45^{ème} édition aura lieu à Bourg-en-Bresse du 29 mai au 2 juin 2025



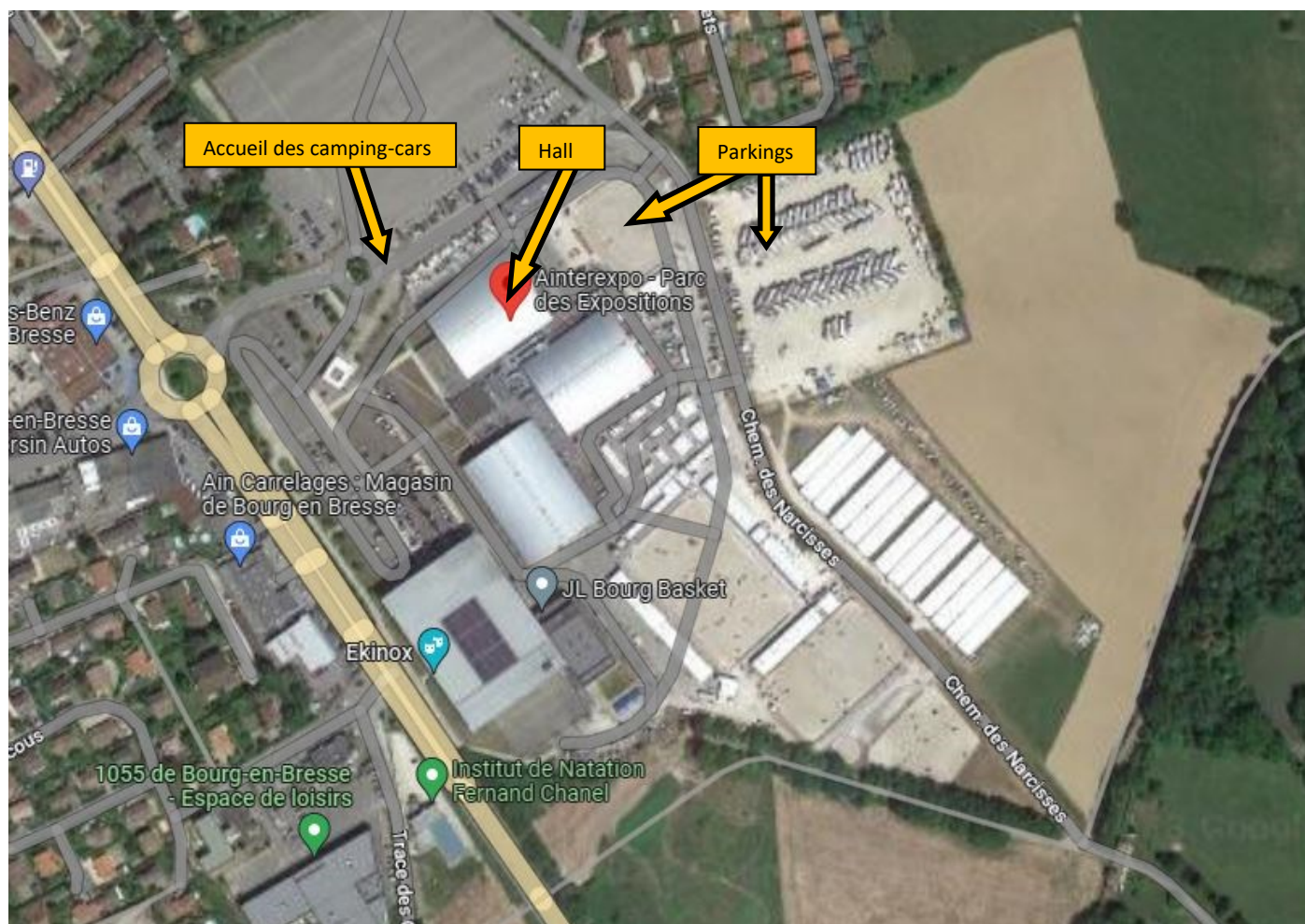
Préfecture du département de l'Ain, capitale historique de la région naturelle de la Bresse, Bourg en Bresse est ouverte au monde (jumelage avec 10 communes en Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Tunisie, Maroc et Chine) saura vous accueillir et vous faire découvrir toutes ses richesses lors des visites organisées avec les guides de l'office de tourisme.

Nos bénévoles vous donnent rendez-vous au parc des expositions Ainterexpo

Rue du Parc des Expositions	N : 46° 11' 18.687	46.188524
01000 Bourg-en-Bresse	E : 5° 14' 48.745	5.246874

Et vous prendront en charge pour vous guider vers votre lieu de stationnement sur laquelle les véhicules seront rangés en épi pour vous permettre de vous dégager sans faire de manœuvres.

Arrivez avec les pleins et vides faits. En cas de besoin, des points de vidanges des eaux grises et noires ainsi qu'approvisionnement en eau propre seront à votre disposition sans déplacement de votre véhicule.





Programme



Jeudi 29 mai :

De 8h à 12h et de 13h à 18h Accueil des véhicules et des participants, réception des dons pour les associations caritatives locales.

Vendredi 30 mai :

De 9h00 à 12h00 Conseil d'administration de la F.I.C.M.

De 14h00 à 16h00 Assemblée Générale de la F.I.C.M.

De 17h00 à 19h00 Cérémonie d'ouverture, participation d'un groupe folklorique bressan

De 19h00 à 22h00 Verre de bienvenue

Samedi 31 mai :

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 organisation en 3 groupes répartis en 4 sous-groupes.

- Visite guidée du monastère royal de Brou .
- Visite guidée du quartier ancien.
- Demi-journée libre : marché des producteurs locaux ou visite libre de Bourg en Bresse

19h00 Apéritif des clubs.

Dimanche 1 juin :

De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 suite des visites.

- Visite guidée du monastère royal de Brou
- Visite guidée du quartier ancien
- Demi-journée libre marché des producteurs (aucun transport de ville le dimanche).

19h00 Dîner de gala.

Lundi 2 juin :

9h30 Défilé des fédérations et des clubs.

10h00 Cérémonie de clôture

A partir de 12h00 Départ des camping-cars .

Nota : à proximité immédiate du parc des expositions, vous pouvez prendre le bus pour Bourg-en-Bresse.



45ème EUROCC
Bourg en Bresse—France



REGLEMENT

1. INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes aux clubs / fédérations membres de la FICM ainsi qu'aux équipages non fédérés à la FICM souhaitant participer à l'événement. L'inscription de ces derniers sera possible dans la limite de 20 % du nombre total des inscriptions.

Les inscriptions sont à effectuer à compter du 1/01/2025 jusqu'au 28/02/2025 via le site internet : www.eurocc2025.eu

Les bulletins d'inscription (formulaire en ligne) seront traités dans l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles, soit par courrier postal à l'adresse suivante :

- CCCRA s/c Christian MILLOT 18, rue Commanderie 38460 VILLEMORIEU (France)
- ou par courriel envoyé à : cccra@cccra.fr ou mail@eurocc2025.eu

Nombres de places :

- Pour l'EuroCC2025 : 200 véhicules minimum et 450 véhicules maximum

En cas de dépassement du nombre maximum, l'annulation par l'organisateur entraînera le remboursement intégral de la participation financière demandée.

Une inscription incomplète et/ou non payée intégralement et/ou arrivée au secrétariat de l'EuroCC après le 28/02/2025 ne sera pas prise en compte.

L'inscription à l'EuroCC 2025 est indispensable pour participer au dîner de gala.

Après un premier accusé de réception lors de l'inscription, les participants recevront par courriel ou par voie postale toutes les informations nécessaires au plus tard le 30/04/2025 (formulaire d'identification, informations diverses nécessaires à leur participation). En cas de non réception de courriel / courrier à cette date, il y aura lieu de prévenir les organisateurs à l'adresse suivante : cccra@cccra.fr

2. MODE DE PAIEMENT

Le paiement des inscriptions peuvent se faire par chèque à l'adresse suivante :

CAMPING CAR CLUB RHÔNE ALPES
18, rue Commanderie
38460 VILLEMORIEU (France)

ou virement bancaire sur le compte du CCCRA :

IBAN : FR76 1027 8073 3700 0207 3880 184
BIC : CMCIFR2A

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du paiement complet.

3. ANNULATION

3.1 De la part de l'organisateur :

- si l'annulation intervient pour des raisons sanitaires, manque de participants, cas de force majeure, la FICM remboursera la totalité des sommes versées.

3.2 De la part des participants pour quelque raison que ce soit donne lieu à une retenue :

- Jusqu'au 28/02/2025 au plus tard via courriel ou courrier reçu au secrétariat : remboursement total
- Du 01/03/2025 au 30/04/2025 : retenue de 50% du montant total payé.
- Du 01/05/2025 au 21/05/2025 : retenue de 75 % du montant total payé.
- Après le 21/05/2025 : aucun remboursement ne sera possible.
- Les participants qui, par négligence, retard ou omission, ne se présentant pas à l'EuroCC2025 ou aux horaires prévus pour les visites, excursions, activités ne pourront pas prétendre à un quelconque remboursement des montants versés.

3.INFORMATIONS :

- L'arrivée des camping-cars sur place ne pourra avoir lieu que de 9h00 jusqu'à 18h00 le jeudi 29 mai 2025
- Vous avez la possibilité de stationner sur des aires à proximité (liste sur demande à cccra@cccra.fr)
- Avant d'arriver sur le site, veillez à placer sur votre pare-brise la fiche d'identification envoyée par courriel lors de votre inscription définitive ainsi que la plaque bleue FICM.
- Dans la mesure du possible, évitez de prendre une remorque. Nous ne garantissons pas la possibilité qu'elle soit garée à proximité de votre véhicule.
- A votre arrivée sur le site de l'EuroCC 2025, le conducteur devra strictement suivre les instructions des placiers et îlotiers.
- Dans la mesure du possible les participants seront regroupés par pays d'origine et par clubs d'appartenance. Il n'est pas possible de changer de groupe.
- Arriver avec les pleins (eau propre), et vides faits (eaux grises et cassette) : aucune possibilité d'effectuer ces opérations sur le site le jour de l'arrivée.
Sur le site les opérations de plein d'eau, de vidange des eaux usées et cassettes se feront sans déplacer le véhicule. Les horaires et modalités vous seront communiqués ultérieurement.
- **Le raccordement au réseau d'électricité n'est pas prévu. Seules quelques emplacements avec faible ampérage seront mis à disposition des équipages pour des raisons impératives de santé (sur fourniture d'un certificat médical) moyennant paiement. Ces emplacements seront regroupés dans une autre zone que celle de votre club.**
- L'utilisation des groupes électrogènes est interdite entre 20 heures et 9h00.
- Il est interdit d'allumer des feux, des barbecues,
- Le port du badge d'identification fourni à l'accueil est **OBLIGATOIRE** et devra être porté en permanence sur le site, lors des déplacements et pendant les visites.
- Les apéros intra et inter clubs devront se faire **UNIQUEMENT** le samedi 31 mai 2025 à partir de 19h00.
- Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse et leurs déjections ramassées et déposées dans les containers. Ils ne sont pas admis dans les bâtiments et dans les moyens de transport.
- En cas de comportement inapproprié, un rappel à l'ordre sera fait et, en cas de récidive, une invitation à quitter les lieux dans l'immédiat, sans aucun remboursement. En cas de manquement grave, la demande de quitter les lieux sera faite sans rappel à l'ordre.
- Malgré les mesures mise en place pour la sécurité relative au stationnement des véhicules, les participants sont tenus de se conformer aux instructions données par les organisateurs. Chaque équipage est responsable des comportements susceptibles de causer des dommages à des tiers.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou d'accident de tout type pouvant survenir sur le site de l'EuroCC et lors des activités, des déplacements, des visites.
- Le fait de vous inscrire nous autorise à utiliser vos données dans le cadre strict de l'organisation de l'EuroCC et ce, en application du Règlement Général sur la Protection des Données.
- Chaque participant a l'obligation de se soumettre aux mesures sanitaires en vigueur sur l'ensemble du territoire du pays d'accueil.

La participation au 45ème EuroCC implique l'acceptation de ce règlement ainsi que des lois françaises.

La FICM et le CCCRA co-organisateurs de ce rassemblement, ne sont pas un prestataire de services.

Le travail est réalisé par des bénévoles du club. Et gérée « en bon père de famille ».

La FICM et le CCCRA ainsi que leurs bénévoles ne peuvent pas être tenus responsable des modifications possibles du programme.